

**MOTION adoptée au cours de l'Assemblée Générale Statutaire
de l'Union des Retraités de Monaco du Jeudi 13 Novembre 2025**

Les adhérents présents à l'Assemblée Générale Statutaire de ce jour 13 novembre 2025 :

Contestent l'augmentation insignifiante de la valeur du point (+ 0,30%) qui, pour la première fois depuis la création de la C.A.R., ne suit même pas l'indice INSEE (1 % d'octobre 2024 à octobre 2025). C'est une nouvelle attaque du pouvoir d'achat des retraites puisque les augmentations des dernières années n'étaient déjà pas suffisantes pour le maintenir face à l'inflation galopante. Seuls, les représentants de l'USM et l'URM au Comité de Contrôle de la CAR ont protesté contre cette très faible augmentation de la valeur du point.

Les adhérents réaffirment leur volonté d'obtenir la réintégration des retraités résidents en dehors de Monaco, aux Caisses sociales monégasques (CCSS et SPME), et s'associent à l'action menée par l'USM.

1. Ils s'offusquent que, de nouvelles modifications de la loi sur les retraites soient à nouveau envisagées, pour faire face à d'éventuelles difficultés de la CAR alors que son fonds de réserve se compte par milliards. Ces nouvelles dispositions pénaliserait une fois de plus les retraités et futurs retraités. Sans aggraver davantage la situation des futurs retraités, des solutions existent pour fournir des ressources supplémentaires à la CAR, notamment, l'augmentation décentes des salaires et le retour à la grille de salaires, la mise en place d'un salaire minimum monégasque de 2538 €, l'arrêt de la précarité des emplois, des mesures sérieuses pour lutter contre le travail dissimulé et les sous déclarations. Ces dispositions auraient des répercussions directes favorables sur les cotisations sociales qui alimentent les finances de la CAR.
2. Ils renouvellent leur demande d'abrogation de la réforme de 2012 sur les retraites qui pénalise de façon drastique les générations futures de retraités.
3. Ils déplorent que seuls les représentants de l'USM au fond d'action sociale de la CMRC, soient favorables aux aides collectives prévues dans le cadre de la loi et qui étaient accordées précédemment par l'AMRR. Le refus du Gouvernement, des représentants des employeurs et des représentants de la F2SM d'accorder ces aides aux associations et organismes sociaux ayant une vocation d'aide aux retraités, va à l'encontre de l'article 5 de la loi sur la création de la CMRC. Cette ignorance volontaire des textes de loi est inacceptable.
4. Les adhérents protestent contre l'arrêté Ministériel Publié en 2019 par le Gouvernement Monégasque stipulant que « Seuls les monégasques de plus de 60 ans ainsi que les résidents retraités ayant travaillé au moins 10 ans à Monaco peuvent bénéficier des carnets spectacles ». Cet arrêté adopté en « catimini », remet en cause un avantage acquis par l'URM depuis plus de 20 ans, écartant ainsi les anciens salariés de Monaco demeurant sur le territoire Français du bénéfice des réductions sur les spectacles.

Les adhérents participant à l'Assemblée Générale mandatent le Conseil d'Administration pour déposer cette motion au Ministre d'État, au Conseiller-Ministre des Affaires Sociales et la Santé, ainsi qu'au Président du Conseil National monégasque, afin que s'ouvrent de réelles négociations sur les points précités.

Ils souhaitent également que cette motion soit transmise à la Direction des Caisses Sociales de Monaco et aux Maires des communes limitrophes et Menton.

L'Assemblée Générale indique, qu'en l'absence de résultats concrets, toutes formes d'actions seront engagées.

Monaco, le 13 Novembre 2025

Union des Retraités de Monaco

28, bd Rainier III
MC 98000 MONACO
Tél. (377) 93.50.22.12



union.retraites@gmail.com

PÉTITION

Les soussignés,

- Réclament l'augmentation de la valeur du point retraite basé au minimum sur l'Indice INSEE.
 - Demandent l'abrogation de la réforme de 2012 sur les retraites et protestent contre une nouvelle réforme aggravant davantage le niveau des futures retraites.
 - Demandent le maintien aux Caisses Sociales monégasques des retraités résidant en France
 - Réclament le rétablissement des carnets de réduction spectacle pour les retraités résidant hors de Monaco.
 - Protestent contre le refus du fonds d'action sociale de la CMRC d'accorder des aides financières collectives ainsi que le prévoit l'article 5 de la loi sur la création de la CMRC